



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 17 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 17 juin 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale par intérim, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Participe également à la rencontre, Yvon Lessard, conseiller en développement économique.

Déclaration d'ouverture par le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 212-17-06-24

E 213-17-06-24



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 214-17-06-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 14 juin 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 7 353 243,81 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

D 215-17-06-24

DÉPÔT - RAPPORT D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport d'embauche produit par la directrice générale par intérim, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche de Jérémie Flageolle à titre d'employé temporaire pour agir comme inspecteur au Service de l'aménagement du territoire, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

E 216-17-06-24

EMBAUCHE - PROGRAMMEUR - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-68 et l'affichage externe SRH-2024-69;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Simon Ricard au poste de programmeur au Service des technologies de l'information selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 217-17-06-24

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

NOMINATION - POMPIER-PRÉVENTIONNISTE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-79;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Serge Lacombe au poste de pompier-préventionniste (équipe 4), au Service de sécurité incendie et de sécurité civile, selon les modalités décrites à la convention collective de l'Association des pompiers et pompières de Shawinigan, et ce, conditionnellement à la réception d'une attestation médicale d'ici les 6 prochains mois confirmant sa capacité physique à exercer la fonction de pompier-préventionniste selon les exigences du poste.

L'entrée en fonction sera effective dans le cycle suivant la réception de cette attestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 218-17-06-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE - PARTIE DU LOT 4 421 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LOLA CONTANT

CONSIDÉRANT QUE Lola Contant doit refaire l'installation septique de sa propriété située au 770, rue de la Poudrière;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'installer un autre élément épurateur par infiltration sur son terrain, la Ville de Shawinigan a autorisé Lola Contant à installer une conduite d'évacuation des eaux usées sous le lot 4 421 768 du cadastre du Québec lui appartenant, et ce, conditionnellement à la signature d'un acte de servitude;

CONSIDÉRANT QUE Lola Contant devra s'engager, à même l'acte de servitude, à respecter les exigences demandées par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'en cas de travaux d'installation, de réparation ou d'entretien, Lola Contant devra, à ses frais et dépens, remettre le terrain dans l'état où ils se trouvaient avant les travaux, incluant le reboisement et la végétalisation complète de l'assiette de la servitude à la satisfaction de la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de servitude pour le droit de passage d'un tuyau privé et ses accessoires, incluant un lit d'infiltration, sous une partie du lot 4 421 768 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Shawinigan, pour le bénéfice du lot 4 421 767 du cadastre du Québec, appartenant à Lola Contant, en contrepartie d'un montant de 500 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que la servitude soit également consentie en considération de l'engagement de Lola Contant à prendre l'entière responsabilité du tuyau et ses accessoires, incluant le lit d'infiltration et voir à leur entretien et à leur réparation, à la complète exonération de la Ville.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge de Lola Contant.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 219-17-06-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES - GÉNÉALOGIE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan souhaite mettre à la disposition des usagers des différentes bibliothèques l'abonnement à Généalogie Québec qui consiste à rendre accessible des données généalogiques;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat devant engager le crédit de la Ville pour une période s'étendant au-delà de l'exercice financier en cours et qu'il ne peut donc pas être accordé par délégation de pouvoirs, suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de licence pour la ressource numérique Généalogie Québec par Bibliopresto.ca, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026, suivant les tarifs indiqués au contrat.

Que le comité exécutif autorise Catherine Patry, cheffe de division - bibliothèques et culture du Service loisirs, culture et vie communautaire ou Odile Tessier, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Bibliopresto.ca.

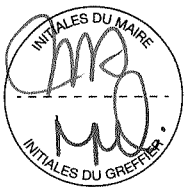
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 220-17-06-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT 3 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière a été signée, le 4 février 2021, entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la Ville de Shawinigan relative aux modalités et aux conditions de versement d'une subvention à la Ville afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT QU'un avenant-1 à la convention d'aide financière a été signé, le 4 octobre 2021, dans le but de modifier le paragraphe a) de l'article 6 de la convention ainsi que l'article 3.1 de l'annexe A;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'un avenant 2 à la convention d'aide financière a été signé, le 20 novembre 2023 dans le but de modifier une seconde fois l'article 3.1 de l'annexe A;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les articles 4.9, 4.10 et 6 de la convention d'aide financière et qu'un avenant 3 doit être signé entre les parties;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'avenant 3 à la convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministre délégué à l'Économie et la Ville de Shawinigan, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 221-17-06-24

AUTORISATION - CONTRAT - FOURNITURE, LIVRAISON ET ASSEMBLAGE D'ESTRADES EN ALUMINIUM

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire conclure, pour et au nom de la Ville, un contrat de gré à gré pour la fourniture, la livraison et l'assemblage de 8 estrades en aluminium, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Distribution Sports loisirs - installation inc.** pour la fourniture, la livraison et l'assemblage de 8 estrades en aluminium au montant total de 94 540 \$, taxes en sus, tel qu'indiqué à la soumission datée du 3 juin 2024 et portant le numéro !06512.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-727.

Que le comité exécutif autorise Daniel Chauvette, chef de division - parcs et plateaux sportifs au Service des travaux publics ou Stéphane Lahaie, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 222-17-06-24

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement des subventions suivantes:

- Corporation du parc de la rivière Grand-Mère, au montant de 900 \$, lequel est réparti de la façon suivante : un montant de 800 \$ pour la fête familiale organisée en collaboration avec le comité organisateur du Relais pour la Vie de Shawinigan ainsi qu'un montant de 100 \$ pour la chasse aux cocos de Pâques;
- Le Cercle de fermières Le Rocher, au montant de 200 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-de-l'Incarnation Communauté Saint-Théophile-du-Lac, au montant de 500 \$;
- La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Joie Communauté Notre-Dame-de-la-Présentation, au montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE - AMÉLIORATIONS LOCATIVES ET COMMERCIALES

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement économique travaille à la mise en place d'incitatifs ayant pour but de favoriser la réalisation de projets d'améliorations locatives et commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de l'article 92.1, alinéa 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Doula du village a effectué des améliorations locatives et commerciales;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière, dans le cadre de la mesure incitative pour les projets d'améliorations locatives et commerciales à l'entreprise La Doula du village au montant de 7 000 \$.

Que le comité exécutif autorise la directrice générale par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 224-17-06-24

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

ABROGATION - RÉOLUTION E 204-03-06-24

CONSIDÉRANT la résolution E 204-03-06-24 autorisant la signature de l'entente relative à l'entretien paysager du centre-ville de Shawinigan à intervenir avec le Regroupement des gens d'affaires du centre-ville de Shawinigan inc.;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'entente d'une durée de 3 ans excède 100 000 \$ et que dans ce contexte, le Conseil a autorisé la signature de ladite entente afin de respecter les dispositions du décret portant le numéro 1012-2001 concernant le regroupement des villes de Grand-Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud, de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue, du Village de Saint-Georges et des paroisses de Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles adopté le 5 septembre 2001 par le Gouvernement du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

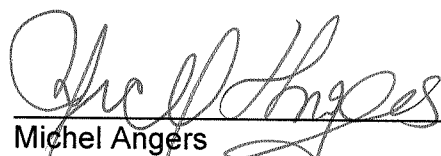
Que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution E 204-03-06-24.

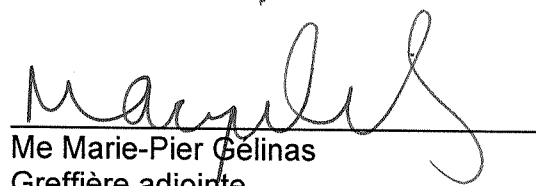
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 41.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Président


Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe